

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 11 (1866)
Heft: (22): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 20 Novembre 1866.

Supplément au n° 22 de la Revue.

SOMMAIRE. — Progrès de l'artillerie pendant les six dernières années en France, Italie, Autriche, Prusse et Suisse (*suite*). — Le fusil français Chassepot.

PROGRÈS DE L'ARTILLERIE PENDANT LES SIX DERNIÈRES ANNÉES EN FRANCE, ITALIE, AUTRICHE, PRUSSE ET SUISSE.

(*Suite.*)

Après maints essais, on introduisit enfin en 1858 comme pièce de bataille un canon d'acier fondu de 6 liv., puis, un peu plus tard, des canons de 6 liv., 12 liv. et 24 liv. en fonte, comme pièces de position, et enfin en 1862 un canon de 48 liv. en fonte pour l'armement des batteries de côte.

En outre on transforma un certain nombre de pièces de 12 liv. lourdes en bronze en pièces rayées de 12 liv. se chargeant par la culasse. Ces canons transformés furent désignés comme pièces de position.

Il est connu de tous que les Prussiens ont toujours visé à des allures mystérieuses, alliées à une forte dose de pédanterie. Avec ces tendances ils tinrent aussi bien les essais que le mode de construction de leurs canons dans le plus grand secret, de telle sorte que pendant longtemps on ne posséda pas plus de données officielles sur l'artillerie prussienne et ses effets que sur leur fusil à aiguille.

Cependant il advint avec ces nouveaux canons comme précédemment avec les fusils.

Après que le système des canons prussiens eut été introduit en tout ou en partie en Autriche, en Bavière, en Wurtemberg, dans le grand-duché de Bade, etc., les principes de sa construction se répandirent aussi dans un public militaire plus étendu. En suite de cet état de choses les autorités militaires prussiennes se décidèrent enfin